

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS				
		1 ^{er} avril au 30 juin	1 ^{er} juillet au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 décembre	1 ^{er} janvier au 31 mars	Résultats annuels
1. Offrir des services de qualité, livrés avec courtoisie, respect et empathie	Nombre de plaintes reçues à l'égard de la courtoisie	6	4	3	7	20
	Satisfaction à l'égard du respect démontré par le personnel de l'Office (1 à 10)	Mesure annuelle				9,2/10
	Satisfaction à l'égard de l' empathie démontrée par le personnel de l'Office (1 à 10)	Mesure annuelle				8,5/10
2. Fournir des renseignements fiables	Satisfaction à l'égard de la fiabilité des renseignements et services (1 à 10)	Mesure annuelle				8,8/10
3. Traiter vos dossiers de façon juste et confidentielle	Satisfaction à l'égard de la confidentialité (1 à 10)	Mesure annuelle				8,9/10
	Satisfaction à l'égard de la justice du traitement (1 à 10)	Mesure annuelle				9,0/10

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS				
		1 ^{er} avril au 30 juin	1 ^{er} juillet au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 décembre	1 ^{er} janvier au 31 mars	Résultats annuels
4. Expédier, dans un délai de 7 jours ouvrables, une réponse personnalisée aux demandes d'information reçues par la poste, par télécopieur ou au moyen du site Web	Taux de réponses envoyées dans un délai de 7 jours ouvrables aux demandes d'information reçues par la poste, par télécopieur ou au moyen du site Web	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5. Offrir au public un service au comptoir aux bureaux de Gatineau, de Jonquière, de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières et de Saint-Jérôme durant les heures suivantes : Lundi, mardi, 8 h 30 à 12 h et mercredi, vendredi 13 h à 16 h 30 Jeudi 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	Taux d'heures d'ouverture pour les bureaux de Gatineau, de Jonquière, de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, et de Saint-Jérôme (3 agents et plus)	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 %
6. Envoyer une trousse d'information pour aider la résolution d'un litige avec un commerçant dans un délai d'un jour ouvrable par courriel	Taux de troussees envoyées par courriel dans un délai d'un jour ouvrable	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
7. Envoyer une trousse d'information pour aider la résolution d'un litige avec un commerçant dans un délai de deux jours ouvrables par la poste	Taux de troussees envoyées par la poste dans un délai de deux jours ouvrables	87 %	98 %	99 %	100 %	96 %

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS				
		1 ^{er} avril au 30 juin	1 ^{er} juillet au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 décembre	1 ^{er} janvier au 31 mars	Résultats annuels
<p>8. Délivrer un nouveau permis dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande jugée complète et conforme aux exigences</p> <p>Si vous faites des affaires dans un secteur d'activité visé par un programme de surveillance, ce délai pourrait augmenter.</p>	Taux de nouveaux permis délivrés dans les 15 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<p>9. Délivrer prioritairement un nouveau permis dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la réception d'une demande jugée complète et conforme aux exigences.</p> <p>Si vous faites des affaires dans un secteur d'activité visé par un programme de surveillance, ce délai pourrait augmenter.</p>	Taux de nouveaux permis délivrés dans les 3 jours ouvrables	100 %	99 %	100 %	100 %	100 %
<p>10. Reconduire un permis dans le secteur du voyage au plus tard un mois avant son échéance, suivant la réception d'une demande complète et conforme aux exigences</p>	Taux de permis reconduits un mois avant l'échéance (jours continus)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<p>11. Renouveler un permis (à l'exception du secteur du voyage) au plus tard 15 jours avant son échéance, suivant la réception d'une demande complète et conforme aux exigences</p>	Taux de permis renouvelés 15 jours avant l'échéance (jours continus)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS				
		1 ^{er} avril au 30 juin	1 ^{er} juillet au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 décembre	1 ^{er} janvier au 31 mars	Résultats annuels
12. Traiter et assurer le suivi des plaintes et des commentaires reçus par le responsable de la qualité des services dans un délai de 15 jours ouvrables	Nombre de plaintes traitées	90	62	59	82	293
	Taux de plaintes traitées dans un délai de 15 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
13. Expédier un accusé de réception dans un délai d'un mois suivant la réception d'un formulaire de réclamation pour une demande d'indemnisation	Taux d'accusés de réception envoyés dans un délai d'un mois (jours continus)	Mesure annuelle				100 %
14. Informer le consommateur de l'état d'avancement de son dossier d'indemnisation si celui-ci n'est pas réglé 2 mois après l'échéance des délais légaux (maximum de 8 mois)	Taux de dossiers d'indemnisation hors délai ayant fait l'objet d'un suivi auprès des consommateurs	Mesure annuelle				100 %

AUTRES INDICATEURS ¹						
➤ Accessibilité aux services téléphoniques	Délai moyen d'attente téléphonique	4 min 23 s	9 min 51 s	6 min 18 s	6 min 11 s	6 min 41 s
➤ Offrir au public un service au comptoir aux bureaux de Gaspé, de Rimouski, de Rouyn-Noranda, de Sept-Îles et de Sherbrooke durant les heures suivantes :	Taux d'heures d'ouverture pour les bureaux de Gaspé, de Rimouski, de Rouyn-Noranda, de Sept-Îles et de Sherbrooke (1 ou 2 agents)	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 % En raison des mesures préventives liées à la COVID-19, tous les comptoirs de service situés dans les bureaux de l'Office étaient fermés	0 %
		Lundi, mardi, 8 h 30 à 12 h et mercredi, vendredi 13 h à 16 h 30				
		Jeudi 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30				

¹ Présentés à titre indicatif seulement, l'Office n'y étant lié par aucun engagement.